

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE VOLET PRÉVOYANCE

Réunions de présentation des 23 au 26 septembre 2024
Webinaires du 1^{er} octobre 2024

LES INTERVENANTS



M. Alexandre BUREAU

Chargé de vie du contrat

Mme Géraldine GROPETTI

Directrice du Centre de Gestion



Mme Magali WALTERSPIELER

Directrice du Pôle Santé prévention
du Centre de Gestion

Mme ANNE-LYSE LYVER

Responsable du service assurance

Les webinaires seront enregistrés et mis en ligne sur le site du CDG



LA PRÉVOYANCE : SON RÔLE

Un contrat de Prévoyance permet de :

✓ En cas d'absence pour raison de santé :

Maintenir mes revenus en cas de demi-traitement (ex. : CMO, CLD, ...)

✓ En cas d'invalidité permanente :

Compléter ma pension ou ma rente d'invalidité permanente

✓ En cas de décès :

Protéger mes proches financièrement avec un capital décès

SOMMAIRE

- Rappel du contexte réglementaire global
- Zoom sur l'accord collectif national du 11 juillet 2023
- L'action menée par le Centre de Gestion
- Les acteurs
- Les avantages du contrat prévoyance négocié par le CDG
- Présentation de la Convention de prévoyance par
Alternative courtage
- Et maintenant ?

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'ordonnance du 17 février 2021 :

- ⇒ Précise l'obligation de la participation dans le domaine de la santé **et** de la prévoyance
- ⇒ Redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties
- ⇒ Prévoit l'obligation pour les Centre de gestion de proposer des conventions de participation aux collectivités et établissements de leurs territoires

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 :

- ⇒ Précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance
- ⇒ Définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs
- ⇒ Fixe les dates de mise en œuvre à compter du :
 - 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance
 - 1^{er} janvier 2026 pour la santé

ZOOM SUR L'ACCORD COLLECTIF NATIONAL DU 11 JUILLET 2023

LE VOLET PREVOYANCE

L'accord national du 11 juillet 2023 :

En attente de transposition
normative et réglementaire

- ⇒ Introduit la mise en place de contrat collectif à adhésion obligatoire
- ⇒ Détermine un niveau minimum de couverture 90% de la rémunération nette
- ⇒ Fixe un financement minimum de l'employeur à hauteur de 50% des cotisations acquittées (hors options)

L'ACTION MENÉE PAR LE CENTRE DE GESTION Un rôle central

Dans la mise en œuvre...

- ⇒ Information sur les obligations réglementaires aux employeurs
- ⇒ Accompagnement des plus petites collectivités
- ⇒ Mise en œuvre du dialogue social
- ⇒ Mutualisation :
 - ✓ De l'appel public à la concurrence
 - ✓ Du risque pour les collectivités adhérant à la démarche

L'ACTION MENÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Un rôle central

Dans le suivi de la vie du contrat...

⇒ Par la mise en place et l'animation d'un comité de pilotage paritaire qui permettra :

- ✓ L'analyse des comptes de résultats
- ✓ L'intervention en médiateur en cas de litige
- ✓ La mise en place d'actions de prévention ciblées
- ✓ La lutte contre l'absentéisme
- ✓ L'accompagnement des employeurs sur des situations statutaires complexes liées à l'indisponibilité physique

L'ACTION MENÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Accompagné par l'assistant à Maitrise d'ouvrage : CLEMIE CONSEIL

Une démarche engagée depuis octobre 2023...

Octobre 2023 à février 2024

- Information des employeurs
- Organisation de webinaires
- Recueil des mandats et délibérations
- Recensement des adhésions à la démarche

381 employeurs
9361 agents

Janvier à juillet 2024

- Constitution et animation d'un comité paritaire de pilotage
- Rédaction du cahier des charges
- Publication de la consultation
- Analyse des offres
- Présentation en CST et en conseil d'administration du CDG
- Notification à l'attributaire
- Organisation et animation du dialogue social pour signature de l'accord collectif

Signature de
l'accord collectif le
26/07/2024

LES ACTEURS

Votre assureur Prévoyance

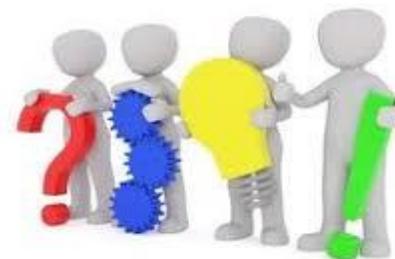


Votre contact pour la vie du contrat

Votre contact pour toutes les autres questions



Et tout au long du contrat – animation du CPPS



LES AVANTAGES DU CONTRAT PRÉVOYANCE NÉGOCIÉ PAR LE CDG DE LA MARNE:

- ❖ Une protection Prévoyance de qualité grâce à un niveau élevé de maintien de leur rémunération globale des agents en arrêt de travail. L'engagement fort des employeurs dans ce dispositif permettra d'éviter l'ajout d'une problématique financière à des situations de santé difficiles.
- ❖ Un dialogue social riche et constructif matérialisé par la signature à l'unanimité d'un accord collectif départemental avec les Organisations Syndicales représentatives de la Marne.
- ❖ Une consultation réalisée par le Centre de Gestion de la Marne dans le respect du Code de la Commande Publique, après un an de travaux techniques et de concertations.
- ❖ Un contrat qui respecte d'ores et déjà les termes de l'accord national du 11/07/2023. Le dispositif mis en place ne nécessitera pas de nouvelle mise en concurrence ou de mise en conformité juridique une fois la transposition législative et réglementaire de l'accord national réalisée.

LES AVANTAGES DU CONTRAT PRÉVOYANCE NÉGOCIÉ PAR LE CDG DE LA MARNE:

- ❖ Amélioration de l'attractivité des collectivités dans leur recrutement en élargissant le champ d'intervention de leur politique sociale
- ❖ Une mutualisation des risques à l'échelle départementale au vu du nombre de collectivités ayant déclarées leur intention d'adhésion et du caractère obligatoire de l'adhésion :
 - pas de phénomène d'anti-sélection pour les agents les plus fragiles et les plus âgés,
 - plus grande solidarité intergénérationnelle
 - Plus grande solidarité entre tous les types d'emplois dans la collectivité
- ❖ Une tarification compétitive issue d'une consultation large et un maintien des taux de cotisation **pendant 3 ans indépendamment de la sinistralité**
- ❖ Une sécurité juridique complète quant aux garanties proposées, aux conditions d'adhésion, au suivi financier des résultats du contrat au regard de l'accompagnement négocié pendant 6 ans par le Centre de Gestion de la Marne (Avocats spécialisés en Prévoyance et en Commande Publique, travaux d'actuariat etc..)

LES RESULTATS

Les garanties

à minima

- Régime de base obligatoire => hypothèse 1 : Incapacité Temporaire de Travail + Invalidité garantis à hauteur de 90 % du revenu net (TBI + NBI + RI)

Ou

- Incapacité Temporaire de Travail + Invalidité garantis à hauteur de 90 % du revenu net (TBI + NBI + RI) + capital décès à hauteur de 10 000€

La participation employeur

au régime de base

à minima

- 50 % minimum conformément à l'accord collectif départemental

Ou

- Supérieure à 50 %

Ou

- Modulée au-delà de 50 % en fonction du niveau de revenu des agents.

L'adhésion des agents contractuels

à minima

- Condition de présence effective supérieure ou égale à 6 mois.

Ou

- Condition de présence effective inférieure à 6 mois.



Réunion de présentation de la convention Prévoyance aux Employeurs

Version
2025

Les points abordés :

1. La Prévoyance : exemple d'indemnisation
2. Les garanties et les cotisations
3. L'adhésion Employeur & l'affiliation Agents
4. La gestion du contrat



Présentation



L'interlocuteur des Employeurs et des Agents

- La relation avec le CDG 51 et les Employeurs publics
- Le pilotage de la convention sur toute sa durée avec le CDG 51 & CLEMIE CONSEILS
- Les réunions d'informations
- L'information et le conseil objectifs d'un courtier
- Le 1^{er} point de contact des Agents

La confiance de 18 CDG, 2 500 employeurs
et 80 000 adhérents



L'assureur et le gestionnaire du contrat

- L'assurance financière des risques Prévoyance
- Le traitement de l'affiliation des Agents
- La gestion des cotisations, avec les Employeurs
- Les indemnisations, en relation avec les Employeurs et les Agents

Un portefeuille de 150 000 agents adhérents

Déroulé de l'intervention

- ➔ **1** La Prévoyance : exemple d'indemnisation
- 2** Les garanties et les cotisations
- 3** L'Adhésion Employeur & l'affiliation Agents
- 4** La gestion du contrat

La Prévoyance : exemple d'indemnisation

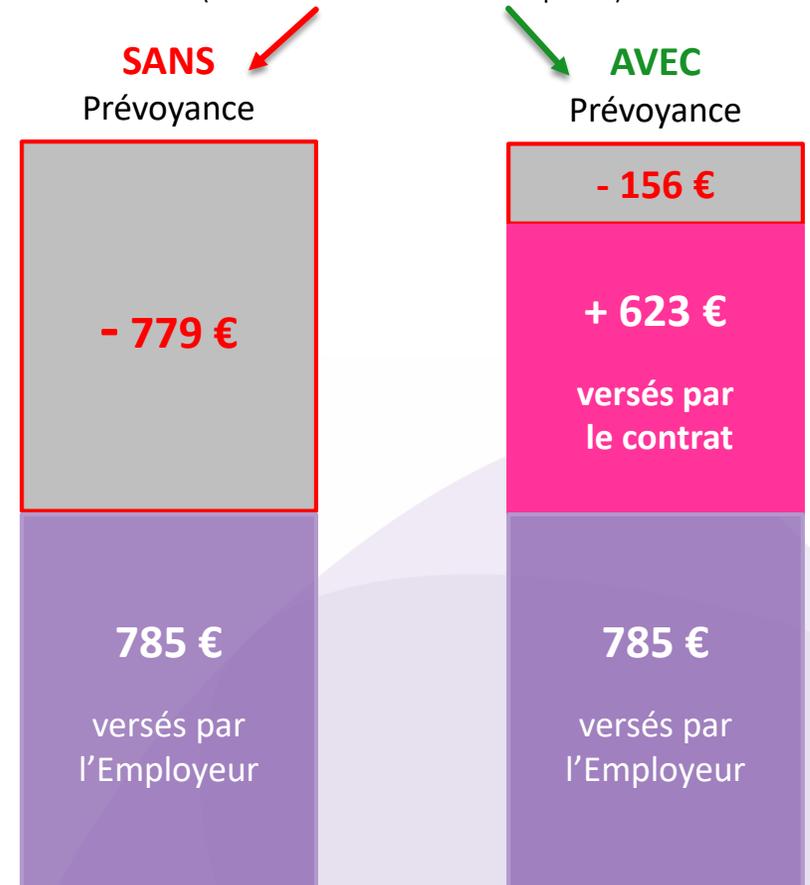
Exemple pour un Agent titulaire,
adjoint technique territorial,
au 2^e échelon (IM : 367),
avec 150 EUR d'IFSE

Traitement Indiciaire :	1 806 €
+ Complément de Traitement Indiciaire :	0 €
+ Indemnité Compensatrice Hausse de CSG :	16 €
- Transfert Primes Point :	14 €
+ Nouvelle Bonification Indiciaire :	0 €
+ Régime Indemnitaire brut (IFSE) : <i>(hors primes annuelles)</i>	150 €
Montant BRUT :	1 959 €
Montant NET avant P.A.S :	1 564 €

En activité normale de service



En arrêt, à demi-traitement en Congé Maladie Ordinaire (CMO)
(maladie ou accident de la vie privée)



*Exemple d'indemnisation versée par un contrat de prévoyance
apportant un complément à 90 % du traitement et du régime indemnitaire (IFSE)*

Déroulé de l'intervention

- 1 La Prévoyance : exemple d'indemnisation
- ➔ 2 Les garanties et les cotisations
- 3 L'Adhésion Employeur & l'affiliation Agents
- 4 La gestion du contrat

Scénario 1

Affiliation obligatoire aux garanties : Incapacité & Invalidité

Effectif total de la Collectivité ou de l'Établissement

- Des garanties de base : Agents affiliés obligatoirement

	Prestations	Nature	Indemnisation
GARANTIES DE BASE	INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL	Indemnités Journalières	90 % du TI + NBI + RI nets (dès le 1er jour à demi-traitement)
	INVALIDITÉ PERMANENTE	Rente	Jusqu'à 90 % du TI + NBI + RI nets

- Des options : Au choix de chaque Agent

	Prestations	Nature	Indemnisation
OPTIONS	OPTION 1 RENFORT INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL	Indemnités Journalières	Complément à 90 % du RI net en période à plein traitement des CLM, CLD, CGM
	OPTION 2 PERTE DE RETRAITE SUITE À INVALIDITÉ	Capital	20 000 €
	OPTION 3 CAPITAL DÉCÈS - IAD	Capital	10 000 €

Jusqu'à 50
agents

Taux de cotisation TTC

1,34 %

Plus de 50
agents

Taux de cotisation TTC

1,78 %

Taux de cotisation TTC

+0,11 %

+0,43 %

+0,32 %

Taux de cotisation TTC

+0,15 %

+0,43 %

+0,24 %

Scénario 2

Affiliation obligatoire aux garanties : Incapacité, Invalidité & Décès - IAD

Effectif total de la Collectivité ou de l'Établissement

- Des garanties de base : Agents affiliés obligatoirement

	Prestations	Nature	Indemnisation
GARANTIES DE BASE	INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL	Indemnités Journalières	90 % du TI + NBI + RI nets (dès le 1er jour à demi-traitement)
	INVALIDITÉ PERMANENTE	Rente	Jusqu'à 90 % du TI + NBI + RI nets
	CAPITAL DÉCÈS - IAD	Capital	10 000 €

- Des options : Au choix de chaque Agent

	Prestations	Nature	Indemnisation
OPTIONS	OPTION 1 RENFORT INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL	Indemnités Journalières	Complément à 90 % du RI net en période à plein traitement des CLM, CLD, CGM
	OPTION 2 PERTE DE RETRAITE SUITE À INVALIDITÉ	Capital	20 000 €

Jusqu'à 50
agents

Taux de cotisation TTC

1,64 %

Plus de 50
agents

Taux de cotisation TTC

2,01 %

Taux de cotisation TTC

+0,11 %

+0,43 %

Taux de cotisation TTC

+0,15 %

+0,43 %

Assistant(e)s Familiaux(ales) & Maternel(le)s

- **Des garanties de base : Agents affiliés obligatoirement**

Effectif total de la Collectivité ou de l'Etablissement

**Plus de 50
agents**

Taux de cotisation TTC

2,03 %

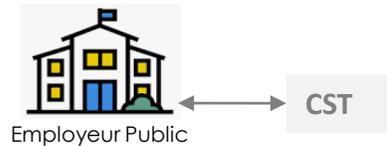
	Prestations	Nature	Indemnisation
GARANTIES DE BASE	INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL	Indemnités Journalières	90 % du salaire net (en relais des obligations conventionnelles et dans la limite de 3 ans)
	INVALIDITÉ PERMANENTE	Rente	90 % du salaire net
	CAPITAL DÉCÈS - IAD	Capital	50 % du salaire brut annuel

Déroulé de l'intervention

- 1 La Prévoyance : exemple d'indemnisation
- 2 Les garanties et les cotisations
- ➔ 3 L'Adhésion Employeur & l'affiliation Agents
- 4 La gestion du contrat

Comment Adhérer ? (1/2)

**POUR TOUS LES EMPLOYEURS JUSQU'À 50 AGENTS & LES EMPLOYEURS DE + DE 50 AGENTS
AYANT FOURNI LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG 51 PRÉALABLEMENT À LA CONSULTATION**



Dialogue social
Saisine de votre CST
Délibération d'adhésion à la convention

Bulletin d'Adhésion Employeur en ligne
dans votre Espace Employeur AlterNative Courtage

 1 numéro de SIRET = 1 BAE

Accès aux outils d'information
dédiés aux Agents
(Réunion, Visioconférence, Supports pédagogiques, ...)



Envoi AlterNative Courtage + copie CDG

Enregistrement
de l'adhésion Employeur

Affiliation des Agents

Mise à disposition
des Pack 'Employeur' et 'Agent'

Prise d'effet de l'adhésion Employeur au 1^{er} janvier 2025

Comment Adhérer ? (2/2)

POUR LES EMPLOYEURS DE + 50 AGENTS N'AYANT PAS FOURNI LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG 51
PREALABLEMENT À LA CONSULTATION



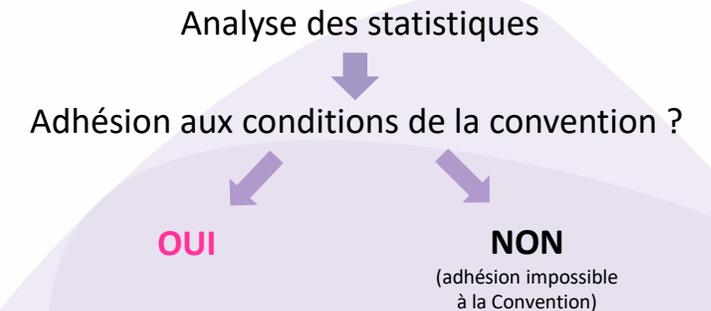
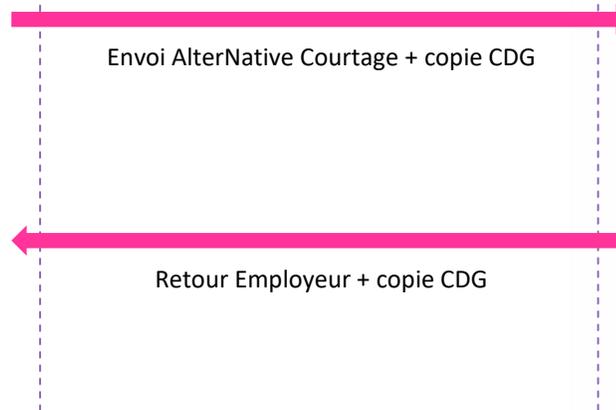
Statistiques d'absentéisme

(selon le formalisme de la consultation
demandé par le CDG)

Prise de décision par rapport
à la proposition transmise

ACCORD ↓

Cf. adhésion en ligne décrite précédemment



Adhésion Employeur en ligne

Dès vendredi 4 octobre 2024



EMPLOYEURS DE LA CONSULTATION

à l'adresse mail communiquée par le CDG 51,
réception d'un mail vous permettant de :

- Créer votre accès sécurisé à l'espace Employeur AlterNative Courtage
- Compléter votre Bulletin d'Adhésion Employeur
- Ajouter des points de contact dédiés dans votre établissement
- Suivre le déploiement et la mise en place de votre contrat
- Accéder aux supports pédagogiques, d'informations et contractuels, tant Employeur qu'Agent

The screenshot shows the user interface for an employer's online portal. At the top, there's a navigation bar with 'Prévoyance' and 'Santé' tabs, and a user greeting 'Bonjour Stéphane Martin'. The main content area is titled 'Mon contrat Prévoyance à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA'. Below this, a progress bar shows five steps: 'J'ai transmis ma demande d'adhésion provisoire' (completed), 'Ma demande a bien été prise en compte' (completed), 'Mon adhésion est active' (pending), 'Mes packs documentaires sont disponibles' (pending), and 'Mon adhésion employeur est valide/à compléter' (pending). Below the progress bar, there are several sections: 'Mes opérations à compléter' with a document icon and text 'Je transmets ma délibération en faveur du contrat PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE du CDG 00'; 'Mon fil d'Actualité' with a list of recent events including '06/05/2024 17:09 Vous avez transmis votre adhésion employeur provisoire au contrat PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE du CDG 00'; 'Mes supports' with icons for 'Les documents destinés à mes services RH' and 'Les documents destinés à mes agents'; 'Mes statistiques' with a bar chart icon and 'Je consulte mes statistiques'; 'Mes contacts' with icons for 'J'ai besoin d'assistance', 'Je fais une réclamation', and 'Je fais une suggestion'; and 'Mes raccourcis' with a list of shortcuts like 'Mon espace de gestion Assurance AAA' and 'Le tarifificateur/formulaire d'adhésion en ligne à destination de mes agents'.

Adhésion Employeur en ligne (1/3)

1^{ère} étape de l'adhésion Employeur

The screenshot shows a web interface for 'AlterNative COURTAGE' with a navigation bar containing 'Prévoyance' and 'Santé' tabs, a user greeting 'Bonjour Stéphane Martin', and a location dropdown '00 MA VILLE | Commune de MA VILLE'. A breadcrumb trail reads 'Accueil > Mon contrat Prévoyance à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion'. The main heading is 'J'adhère à La PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE du CDG 00'. A progress bar below it shows three steps: 'Critères d'adhésion' (completed, green dot), 'Options' (grey dot), and 'Validation' (grey dot). The 'Date d'adhésion souhaitée' section contains two input fields: 'Effectif*' with the value '17' and 'Date d'effet souhaitée*' with the value '01/01/2025' and a red calendar icon. The 'La formule de souscription' section displays 'Collectivités et Établissements de moins de 50 agents'. At the bottom, a purple button reads 'Je valide et je passe à l'étape suivante'.

Adhésion Employeur en ligne (2/3)

2nde étape de l'adhésion Employeur

The screenshot shows a web interface for 'AlterNative COURTAGE' with a navigation bar for 'Prévoyance' and 'Santé'. The user is identified as 'Bonjour Stéphane Martin' and the location is '00 MA VILLE | Commune de MA VILLE'. The breadcrumb trail is 'Accueil > Mon contrat Prévoyance à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion'. The main heading is 'J'adhère à La PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE du CDG 00'. A progress bar shows three steps: 'Critères d'adhésion' (completed with a green checkmark), 'Options' (current step with a green circle), and 'Validation' (pending with a grey circle). Below the progress bar, the 'Étape précédente' section is titled 'L'adhésion' and contains the following fields:

- 'J'adhère à titre*' with radio buttons for 'Définitif' and 'Provisoire' (selected).
- 'Date de délibération prévue*' with a date input field containing '15/11/2024' and a red calendar icon.
- A disclaimer: 'Une fois la délibération confirmée, je m'engage à venir compléter mon adhésion en ligne pour la passer en Définitive et à téléverser la délibération. A défaut, je reconnais avoir pris connaissance que l'assureur se réserve le droit de refuser l'adhésion de mes agents.'

The 'Caractère de l'adhésion pour mes agents' section has a radio button for 'Adhésion obligatoire' which is selected.

Adhésion Employeur en ligne (3/3)

Dernière étape de l'adhésion Employeur

Caractère de l'adhésion pour mes agents

Adhésion obligatoire

Régime indemnitaire

Régime indemnitaire Le RI suit le sort du traitement Le RI ne suit pas le sort du traitement

Date de délibération* ■

Justificatif 1*

Justificatif 2

Je téléverse la délibération et la liste des primes et indemnités à prendre en compte pour la gestion du RI en CMO (libellé + code paie).

Participation et gestion des cotisations

Montant de la participation*

Gestion des cotisations* Précompte sur le salaire de mes agents

[Je valide et je passe à l'étape suivante](#)

En pourcentage et à minima :

50 % du coût de la cotisation des garanties de base

Après validation de votre adhésion par l'assureur :

- Vous avez accès aux outils AlterNative Courtage pour organiser l'information de vos agents,
- Vous recevez le Pack Employeur et le Pack Agent, spécifique à votre collectivité ou établissement.

Les modalités d'affiliation des Agents (1/2)



Conseil AlterNative Courtage :

Bien respecter le préavis de résiliation (contrat collectif ou individuel) pour éviter tout refus de résiliation de votre assureur Prévoyance actuel, dans l'attente de la transposition de l'accord collectif du 11 juillet 2023

Les modalités d'affiliation des Agents (2/2)

Adhésion
SANS
questionnaire
médical

Je suis à l'effectif
au 1^{er} janvier 2025 ou lors de mon embauche

Je suis **en activité normale de service**
(ou en temps partiel thérapeutique)

Je suis **obligatoirement affilié(e)** aux garanties de base
par mon Employeur

Je peux à cette même date d'effet
ajouter des garanties optionnelles.

Au-delà, l'ajout ou le retrait de garanties optionnelles n'est possible qu'au
1^{er} janvier (avec préavis de 2 mois) et si je ne suis pas en arrêt de travail

L'assureur m'envoie un mail validant mon affiliation.
Je peux alors me connecter à mon Extranet Adhérent.

Depuis cet extranet, **avant la prise d'effet du contrat**,
je peux ajouter des garanties optionnelles

Je suis **en arrêt de travail**

Mon affiliation obligatoire est soumise à conditions

J'étais déjà assuré(e) pour des
garanties identiques

L'affiliation est effective **dans la continuité**
de mon précédent contrat

Je n'étais pas déjà assuré(e) pour
des garanties identiques

L'affiliation est effective **après 30 jours**
continus de reprise d'activité

L'assureur m'envoie un mail validant mon affiliation.
Je peux alors me connecter à mon Extranet Adhérent.

Depuis cet extranet, je peux ajouter des garanties optionnelles

Déroulé de l'intervention

- 1 La Prévoyance : exemple d'indemnisation
- 2 Les garanties et les cotisations
- 3 L'Adhésion Employeur & l'affiliation Agents
- ➔ 4 La gestion du contrat**

La gestion du contrat

Pour chaque Employeur,
l'accès au portail de Gestion Assureur, dédié à la gestion et au suivi du contrat :

Les affiliations :

- Suivre l'enregistrement des affiliations
- Visualiser les garanties optionnelles des agents

Les cotisations :

- Télécharger le fichier de précompte sur salaire

Les indemnisations :

- Ouvrir un dossier de demande d'indemnisation
- Suivre les indemnisations en cours



Nov. Déc. 2024 :
Pour les Employeurs adhérents,
Webinaires de formation
au portail de Gestion Assureur

Pour conclure

Je suis Employeur.

Je veux contacter Alternative Courtage ?

Cédric TUIZAT, Sarah POULIZAC
et l'équipe AlterNative Courtage

PAR MAIL:
vieducontrat@alternative-courtage.fr

PAR TÉLÉPHONE:
09 72 22 57 81
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)

Je veux contacter le CDG ?

PAR MAIL:
prevoyance@cdg51.fr

PAR TÉLÉPHONE:
03 26 69 99 16



Merci
de votre attention

ET MAINTENANT ?

Collectivités et établissements relevant du CST du CDG

Le 10/09/2024 le CST DU CDG a rendu l'avis suivant :

- Régime de base obligatoire **à minima** => hypothèse 1 : Incapacité Temporaire de Travail + Invalidité garantis à hauteur de 90 % du revenu net (TBI + NBI + RI)

MAIS Possibilité de retenir un régime de base plus favorable => hypothèse 2 : Incapacité Temporaire de Travail + Invalidité garantis à hauteur de 90 % du revenu net (TBI + NBI + RI) + capital décès à hauteur de 10 000€

- Participation employeur au régime de base **à minima** => 50 % de la cotisation acquittée conformément à l'accord collectif départemental

MAIS possibilité de retenir une participation plus favorable => Supérieure à 50 % **ou** Modulée au-delà de 50 % en fonction du niveau de revenu des agents.

- Pour l'adhésion des agents contractuels => Condition de présence effective supérieure ou égale à 6 mois.

MAIS possibilité de déterminer une condition d'ancienneté plus favorable => durée inférieure à 6 mois

ET MAINTENANT ?

Collectivités et établissements disposant de leurs propres CST

L'AVIS DU CST doit être sollicité sur les points suivants :

- Le niveau de garantie retenu :
 - Hypothèse 1 : Incapacité Temporaire de Travail + Invalidité garantis à hauteur de 90 % du revenu net (TBI + NBI + RI)
 - Hypothèse 2 : Incapacité Temporaire de Travail + Invalidité garantis à hauteur de 90 % du revenu net (TBI + NBI + RI) + capital décès à hauteur de 10 000€
- La participation employeur au régime de base :
 - 50 % minimum conformément à l'accord collectif départemental
 - ou*
 - Supérieure à 50 %
 - ou*
 - Modulée au-delà de 50 % en fonction du niveau de revenu des agents.
- La condition de présence effective pour l'adhésion des agents contractuels doit être fixé par l'accord local sans pouvoir être supérieure à 6 mois.

ET MAINTENANT ?

POUR TOUS

⇒ Délibération de l'assemblée délibérante

*Collectivités et établissements
relevant du CST du CDG*

*Collectivités et établissements
disposant de leur propre CST*

L'assemblée devra se prononcer sur :

- ✓ L'hypothèse retenue
- ✓ Le niveau de participation
- ✓ La condition d'ancienneté

**L'assemblée devra suivre
l'avis rendu pour son CST**



ATTENTION

En cas de décision plus favorable au régime de base préciser par le CST, la délibération devra être adressée au CDG



ET MAINTENANT ?

POUR TOUS

=> Communication à destination des agents

=> Résiliation des éventuels contrats **en cours en respectant les délais contractuels**

Pour le 15 novembre 2024 au plus tard

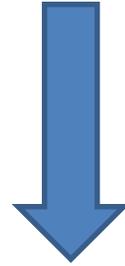


=> Transmission de la délibération à l'assureur et adhésion

➤ *Si délibération tardive* : transmission de la déclaration d'intention

LES FRAIS DE GESTION...

Collectivités et établissements affiliés au CDG



Intégration des frais liés à cette mission dans le cadre
de la cotisation additionnelle

D'autres questions?



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Cédric TUIZAT, Sarah POULIZAC
et l'équipe AlterNative Courtage

PAR MAIL:
vieducontrat@alternative-courtage.fr

PAR TÉLÉPHONE:
09 72 22 57 81
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)

SERVICE ASSURANCE

Anne Lyse LYVER

 03.26.69.99.16

 assurances@cdg51.fr

